

Berne, le 31 mai 2022

Lettre de session

Session d'été 2022

Mesdames et Messieurs du Conseil National
Mesdames et Messieurs du Conseil des États

Nous sommes heureux de vous adresser notre première lettre de session. Quelle est la situation des soins psychiatriques et psychothérapeutiques en Suisse ? Quels sont nos objectifs ? Où avons-nous besoin de votre appui ? Nous vous invitons à en apprendre davantage sur nous et de notre part dans la présente lettre.

La pandémie a révélé des goulets d'étranglements préexistants dans la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Elle a également favorisé une perception biaisée de la psychiatrie de l'adulte. Le dernier rapport de l'Observatoire suisse de la santé Obsan confirme que durant l'année de pandémie 2020, le nombre de consultations, tant en pratique libre qu'en psychiatrie stationnaire, a présenté un léger recul.

Ceci montre qu'il n'est pas pertinent d'évaluer les soins psychiatriques et psychothérapeutiques en Suisse à l'aune de la pandémie. L'alarmisme n'a pas sa place dans la psychiatrie de l'adulte. En revanche, la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent présentait des lacunes dans la prise en charge en amont de la pandémie déjà. Partant, nous soulignons l'importance de se pencher sur les développements de longue durée pour pouvoir piloter l'offre de manière ciblée et assurer à la fois la qualité et l'économicité des prestations. Le « Nous » regroupe les trois principales sociétés de discipline du domaine de la psychiatrie et de la psychothérapie : la Société suisse de psychiatrie et de psychothérapie SSPP, la Société suisse de psychiatrie et de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent et la Swiss Mental Health Care SMHC (association regroupant les cliniques et les hôpitaux psychiatriques de la psychiatrie institutionnelle).

Pour dialoguer avec vous et vous transmettre nos positions et demandes d'une seule voix, la SSPP, la SSPPEA et la SMHC gèrent ensemble le « Groupe de travail Politique » : nous nous engageons pour que les mesures s'inspirent de la situation concrète de la prise en charge qui met au premier plan les intérêts et les besoins des patientes et des patients. Nous voulons nous baser sur des données probantes et ainsi agir de manière scientifiquement étayée et dans l'intérêt de structures de soins efficaces et efficientes.

Dorénavant nous allons vous expliciter nos positions, questions et demandes portant sur des dossiers pertinents de politique sanitaire et sociale. Nous souhaitons discuter avec vous des préoccupations spécifiques de nos fédérations qui visent à assurer des soins de qualité et éviter ainsi des coûts subséquents élevés pour la société.

Nous nous réjouissons d'échanger également personnellement avec vous au sujet de certaines problématiques.

Meilleures salutations



Dr. méd. Fulvia Rota
Présidente de la SSPP



Prof. Dr. méd. Erich Seifritz
Président de la SMHC



Prof. Dr. méd. Alain Di Gallo
Co-Président de la SSPPEA

1. Du modèle de la délégation au modèle de la prescription dans la psychothérapie psychologique : un défi de taille

Le passage imminent du modèle de la délégation au modèle de la prescription le 1^{er} juillet 2022 est un défi de taille. Il appartiendra alors aux cantons d'assurer des soins de qualité aux priorités bien établies. Les dépenses additionnelles afférentes doivent réellement améliorer les soins. Toutes les personnes souffrant

d'une maladie psychique doivent avoir accès à un traitement adéquat – qu'elles résident en ville ou à la campagne. Le changement ne doit toutefois pas induire un développement de l'accès à la psychothérapie sur tout le territoire. Le principe de l'arrosoir ne permet pas d'atteindre l'amélioration des soins qui s'impose.

Le nouveau modèle risque de prêter les personnes gravement malades, car l'accès facilité à la psychothérapie favorisera la sélection de risques des cas simples. Pour mémoire, les psychothérapeutes psychologiques ne réaliseront plus les thérapies sous la surveillance d'un psychiatre. Par suite du changement de système, ils travaillent dorénavant à titre d'indépendants sur prescription d'un psychiatre, d'un psychiatre de l'enfant et de l'adolescent, d'un médecin de famille ou d'un médecin titulaire d'un diplôme de formation approfondie interdisciplinaire en médecine psychosomatique et psychosociale. Les psychothérapeutes psychologiques facturent leurs prestations eux-mêmes à la charge de l'AOS.

2. Psychothérapie psychologique : garantir la formation continue

La formation continue des psychothérapeutes psychologiques revêt une grande importance dans l'optique d'une réalisation correcte des thérapies prescrites. Pour autant, les contenus de la formation continue clinique obligatoire ne sont pas encore définis. Normalement, cela aurait dû être le cas en amont de l'introduction du modèle de la prescription. Il est en effet essentiel que les psychothérapeutes psychologiques admis satisfassent aux exigences de qualité et de sécurité dès le début afin de prévenir des erreurs de diagnostic et de traitement. Ils doivent être capables d'identifier à temps les symptômes qui exigent d'adresser la personne à une ou un psychiatre. Pour que cela fonctionne, les psychothérapeutes psychologiques doivent acquérir suffisamment d'expérience clinique dans le cadre de leur formation continue et être confrontés à tous les tableaux cliniques psychiatriques. Cette expérience clinique est également décisive s'agissant des interventions de crise et des soins d'urgence.

L'accès facilité à la psychothérapie est loin de résoudre tous les problèmes. Seuls les psychiatres, en leur qualité de médecins, sont spécialisés également dans les causes physiques des maladies psychiques. Ce sont eux aussi qui sont autorisés à prescrire les médicaments. Les examens et les méthodes de traitement correspondants ne peuvent être réalisés en psychothérapie psychologique, pas plus que la prescription médicamenteuse.

3. Financer à nouveau le système de manière stable

De nombreuses questions restent encore suspens s'agissant de la façon de financer la prise en charge modernisée. Partant, les questions tarifaires jouent un rôle clé dans les soins de qualité. Le premier pas – positif pour nous qui représentons la médecine narrative – serait l'approbation rapide du TARDOC par le Conseil fédéral. Il faut en outre s'attaquer à des questions de fond : actuellement les services ambulatoires hospitaliers sont chroniquement déficitaires et leurs coûts d'exploitation ne peuvent être couverts. Le principe consistant à faire primer les soins ambulatoires sur les soins stationnaires tourne à la farce lorsque le problème du sous-financement ne peut être résolu. De plus, la psychiatrie manque d'offres cliniques ambulatoires intermédiaires suffisantes, comme des cliniques de jour ou des services de proximité, permettant de mettre réellement en œuvre le principe précité. Ces offres remplissent une fonction importante pour concevoir des itinéraires cliniques psychiatriques et psychothérapeutiques davantage axés sur les patients et plus intégrative – en particulier dans le contexte de l'augmentation croissante de la pression des coûts au sein du système de santé et de la volonté politique de transférer les prestations vers le domaine ambulatoire.

SSPP

La Société suisse de psychiatrie et psychothérapie SSPP est la société nationale des psychiatres de l'adulte travaillant en pratique libre, au sein d'institutions ou dans la formation et la recherche en Suisse. Responsable de l'assurance de la qualité et de la formation postgraduée et continue, elle compte environ 2000 membres. Elle regroupe également toutes les associations cantonales de psychiatres et les sociétés de discipline.

SSPPEA

La Société suisse de psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent SSPPEA est la société nationale des pédopsychiatres exerçant en Suisse. Elle compte environ 600 membres actifs dans les universités, les institutions psychiatriques ou en cabinets de psychiatres psychothérapeutes installés. Toutes les associations cantonales et régionales de psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent sont organisées au sein de la SSPPEA.

SMHC

La Swiss Mental Health Care SMHC est l'association faitière des cliniques et des hôpitaux psychiatriques et représente la psychiatrie institutionnelle. Outre les médecins cheffes et chefs, elle englobe les directrices et directeurs des hôpitaux et des soins. Elle est l'interlocutrice principale pour les questions dépassant le cadre clinique de la psychiatrie institutionnelle vis-à-vis des acteurs du secteur hospitalier.